

Article 2 – A compter de la publication du présent arrêté les tarifs limites applicables aux courses par taxis sont fixés comme suit dans le département de l'Oise, toutes taxes comprises :

1°) PRISE EN CHARGE : par course quels que soient le jour et l'heure.

Le tarif minimum , suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à **6,86 €**

2,00€

2°) L'HEURE D'ATTENTE OU DE MARCHE LENTE :

De jour décomptée par chute de 0.1€ (correspondant à 15,32 secondes),

23,50€

De nuit, dimanches et jours fériés compris décomptée par chute de 0.1€ (correspondant à 13,79 secondes).

26,10€

3°) LE TARIF KILOMETRIQUE : décomptée par chute de **0,1 €**.

TARIF A : courses effectuées entre 7 H et 19 H *sauf* les dimanches et fêtes.

Aller et retour avec le client et course avec retour en charge à la station,

Le kilomètre

0,91€

(chute de 0,1 € pour 109,89 mètres)

TARIF B : courses effectuées de nuit entre 19 H et 7 H *ou* les dimanches et jours fériés à toutes heures,

Aller et retour avec le client et course avec retour en charge à la station

Le kilomètre

1,17€

(chute de 0,1 € pour 85,47 mètres)

TARIF C : courses effectuées entre 7 H et 19 H, *sauf* les dimanches et fêtes,

course avec retour à vide à la station,

Le kilomètre

1,82€

(chute de 0,1 € pour 54,94 mètres)

TARIF D : courses effectuées de nuit entre 19 H et 7 H *ou* le dimanche et les jours fériés à toutes heures,

course avec retour à vide à la station,

Le kilomètre

2,34€

(chute de 0,1 € pour 42,73 mètres)

4°) TARIF NEIGE VERGLAS :

Si les routes sont enneigées ou verglacées et si le véhicule est effectivement muni d'équipements spéciaux (chaînes ou pneus spéciaux), le tarif de nuit correspondant au type de course concerné peut être utilisé. Une affichette apposée à l'intérieur du véhicule devra alors indiquer à la clientèle les conditions d'application et le tarif pratiqué.

5°) SUPPLEMENTS :

- Transport par adulte supplémentaire à partir de la 4^{ème} personne

1,75€

- Transport d'animaux

1,01€

Transport de colis volumineux ou de valises dont la plus grande dimension excède 50 cm ou dont le poids dépasse 10 kg l'unité

0,65€

- Parking et droits de péage sur justifications.

Aucun autre supplément ne pourra être réclamé au client. **Les véhicules pliables et les animaux accompagnant les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes ne doivent faire l'objet d'aucun supplément.**